



Journées organisées par la Fondation des Universitaires en Sciences Economiques (FUSE - Esprit d'Entreprise) en collaboration avec la Fondation du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse

**13** VENDREDI  
OCTOBRE 2017

**14** SAMEDI  
OCTOBRE 2017

## Les principaux acteurs et leurs instruments

**1. Ministère de l'Economie (MECO)**

Direction générale PME et Entrepreneuriat : Aide loi-cadre des Classes moyennes du 30 juin 200

**2. Société Nationale de Crédit et d'Investissement (SNCI)**

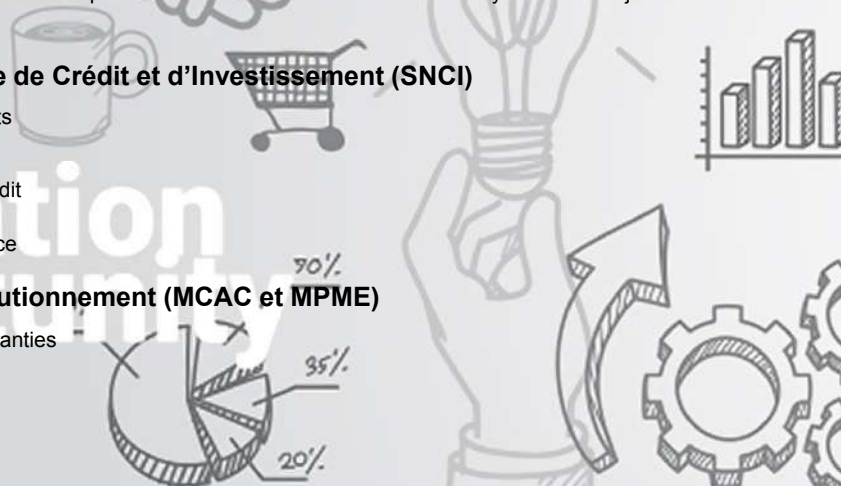
Prêts directs et indirects

**3. Microlux : Microcrédit**

**4. Fuse : Coup de Pouce**

**5. Mutualités de Cautionnement (MCAC et MPME)**

Cautionnements et garanties



## 1. Ministère de l'Economie: Loi-cadre du 30 juin 2004

### ✓ Objectifs :

- promotion de la création d'entreprises
- adaptation des entreprises aux conditions du marché
- intérêt économique général
- promotion professionnelle

### ✓ Secteurs éligibles :

Petites entreprises (personnel < 50 + CHIDA ou total bilan < 10 mio. €) et

Moyennes entreprises (personnel < 250 + CHIDA < 50 mio. € ou total bilan < 43 mio. €)

indépendantes dans le domaine :

- de l'artisanat
- commerce de détail et de gros
- hôtellerie et restauration
- transport personnes et marchandises

## Ministère de l'Economie: Loi-cadre du 30 juin 2004 (suite)

### ✓ Secteurs et investissements **exclus** (règlement g.-d. du 9 mai 2010) :

- les professions libérales à l'exception du 1<sup>er</sup> établissement de l'architecte et de l'ingénieur conseil,
- les grandes surfaces commerciales à l'exception des surfaces de < 400 m<sup>2</sup> exploitées par une PME
- les garderies, les centres-loisirs et de bien-être etc.

### ✓ Conditions supplémentaires :

- l'investisseur doit être l'exploitant de l'entreprise
- l'entreprise doit être sagement gérée
- capital social positif
- résultat d'exploitation positif
- produire bilan des trois derniers exercices
- détenir une autorisation d'établissement valable

## Ministère de l'Economie: Loi-cadre du 30 juin 2004 (suite)

### Aides à l'investissement dans des immobilisations corporelles et incorporelles

#### ✓ Investissements **éligibles**:

- acquisition de bâtiments réservés à des fins professionnelles,
- terrains, fonds de commerce (uniquement les équipements)
- travaux de modernisation, de rationalisation, d'extension, d'adaptation au progrès technique, de spécialisation

#### ✓ Investissements **exclus**:

- stock de marchandises, matériel roulant (voitures, camions), pas de porte, équipements destinés à la location, équipements de petite valeur, simples travaux d'embellissement, de remplacement ou d'entretien
- investissements antérieurs de 2 ans à la date d'introduction de la demande d'aide

## Ministère de l'Economie: Loi-cadre du 30 juin 2004 (suite)

#### ✓ Formes d'aide :

- Bonification d'intérêts : - si financement par prêt bancaire  
- maximum 10 ans et versée à la banque contractante
- Subvention en capital : - si financement de l'investissement par des fonds propres

L'aide est **payée après réalisation du projet (à remettre copies factures et preuve de paiement).**

#### ✓ Enveloppes d'aide : - max. 7,5 % pour les PME

- max. 15 % pour "Petites entreprises"

#### ✓ Majorations :

- 2,5 à 5% possible si demande présentée au préalable
- 10% si investissement réalisé par un premier établissement (trois premières années suivant autorisation d'établissement)



## Ministère de l'Économie: Loi-cadre du 30 juin 2004 (suite)

### ✓ Procédure

- Demande écrite à adresser : Ministère de l'Économie  
Direction Générale PME et Entrepreneuriat  
19-21, boulevard Royal  
L-2449 – Luxembourg
- Formulaire de demande à télécharger sous :

<http://www.guichet.public.lu/entreprises/fr/financement-aides/aides-artisanat-commerce/investissement-developpement-pme/aide-investissement-PME/index.html>



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Économie

## 2. SNCI : Société Nationale de Crédit et d'Investissement

- ✓ Etablissement bancaire de droit public créé en 1977
- ✓ Objectif: développement de l'économie luxembourgeoise
- ✓ Instruments: Financements à moyen et à long terme des entreprises luxembourgeoises

**SNCI**  
SOCIÉTÉ NATIONALE DE CRÉDIT ET D'INVESTISSEMENT

### Société Nationale de Crédit et d'Investissement

7, rue du Saint-Esprit  
L-1012 Luxembourg  
Phone +352 46 19 71 -1  
Fax +352 46 19 71 90  
[sneci@sneci.lu](mailto:sneci@sneci.lu)

## SNCI (suite) - Types d'opérations :

### a) Crédit d'équipement :

- Bénéficiaires : - PME disposant d'une autorisation d'établissement délivrée en application de la loi du 2 septembre 2011
- Destination : - actifs corporels et incorporels à l'**exclusion** des immeubles ou parties d'immeubles servant à des fins non professionnelles, du matériel roulant et des stocks (critères d'éligibilité plus ou moins identiques à la loi-cadre)
- Montant : - crédit de 60% pour une entreprise existante (max. 2,5 mio euros)
  - - crédit de 75% pour un premier établissement (trois premières années suivant date d'autorisation d'établissement)
- Durée : - 10 ans généralement
  - - 12 ans si > 75 % investissement immobilier
  - - 14 ans si création
- Taux d'intérêt : - taux fixe, actuellement 1,50 %
- Demande : - prêt indirect (refinancement accordé à un établissement bancaire agréé)
  - - demande à faire par la banque de l'entrepreneur
- Garanties : - garanties personnelles et réelles sont en général demandées

## SNCI (suite) :

### b) Prêt de création :

- Bénéficiaires : - PME artisanales, commerciales ou industrielles en cas de 1er établissement
  - - sont **exclus** les créateurs ou repreneurs déjà établis
- Condition : - mise minimale de **15%** de l'investissement éligible sous **forme de fonds propres**
- Destination : - actifs corporels et incorporels nécessaires à la réalisation du plan d'affaires.
  - - sont compris les stocks, le besoin en fonds de roulement, les licences, les frais de 1er établissement. Le matériel roulant est **exclu**.
- Montant : - minimum de 5.000 euros
  - - maximum 250.000 euros, sans pouvoir dépasser une quote-part de 40% de l'investissement éligible
- Durée : - généralement 7 ans (extension possible, si plus de 50% de l'investissement concerne les immobilisations)
- Taux d'intérêt : - taux fixe pour 5 ans, actuellement fixé à 4 %
- Demande : - demande à adresser directement à la SNCI **avant** le début des activités
- Garanties : - aucune garantie réelle n'est demandée, mais cautionnement p.s.i.

## Fondation FUSE - Coup de Pouce



Création de la Fondation FUSE - Esprit d'Entreprise en 2000 par deux associations:

- Amicale et Mutuelle des Universitaires en Sciences Économiques plus connue sous son nom AMUSE
- Association Nationale des Étudiants en Sciences Économiques et Commerciales ANESEC

## Fondation FUSE - Coup de Pouce

Le « Coup de pouce », est le premier microcrédit luxembourgeois :

- prêt sur l'honneur pouvant aller jusqu'à EUR 5.000
- pas d'intérêts à charge du candidat
- aucune garantie n'est exigée du candidat - en cas de succès de son projet entrepreneurial, il remboursera le montant du coup de pouce obtenu
- peut également être accordé sous forme d'un garantie locative afin de faciliter au candidat l'accès à un local commercial pour le lancement de ses activités
- un comité de crédit et de conseil avise les différentes demandes soumises. Les candidats retenus profitent de ce qu'on appelle « intelligent money », c'est-à-dire d'un microcrédit mais aussi de nombreux conseils ayant trait à leur projet et à leur nouvelle perspective de vie. A rappeler que tous les intervenants de la Fondation FUSE font leurs apports à titre bénévole.



## Fondation FUSE - Coup de Pouce

Le « Coup de pouce » s'adresse :

- à des projets pour lesquels un financement jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 5.000 € peut avoir un impact substantiel
- aux porteurs de projet ayant une certaine compétence technique et/ou professionnelle pour mener à bien le projet d'entreprise
- les candidats devront être en possession des autorisations légales requises pour l'exercice de leur activité

**eco.lu**  
portail des économistes

### LE COUP DE POUCE

Le microcrédit luxembourgeois proposé par la Fondation des Universitaires en Sciences Économiques (FUSE) – Esprit d'Entreprise

#### FORMULAIRE DE CANDIDATURE

**Coordonnées de l'entrepreneur:**

Nom et Prénom: \_\_\_\_\_  
Rue et Numéro: \_\_\_\_\_ CP et Localité: \_\_\_\_\_  
Téléphone: \_\_\_\_\_ Email: \_\_\_\_\_  
Autorisation d'établ.: Type d'activité, numéro d'autorisation et date de délivrance: \_\_\_\_\_

**Coordonnées de l'entreprise (si disponible):**

Dénomination et forme juridique: \_\_\_\_\_  
Date de création: \_\_\_\_\_  
Bénéficiaires économiques: \_\_\_\_\_

**Description du projet d'entreprise:**

\_\_\_\_\_

**Objet à financer (matériel ou garantie locative):**

Matériel:		Garantie locative:	
Description: _____	Adresse de l'obj.: _____	Surface (en m <sup>2</sup> ): _____	_____
Prix en Eur (HT): _____	Loyer en Eur (HT): _____	Garantie exigée en Eur (HT): _____	_____

Date et Signature: \_\_\_\_\_

A renvoyer à:  
FUSE - Esprit d'Entreprise  
S.U. 33-01  
11111 Luxembourg

**Pièces à joindre:**  
- Autorisation d'établissement  
- Déclaration de non-insolite  
- CV récent

• Le formulaire de demande est téléchargeable sur le site de la Fondation : [www.eco.lu](http://www.eco.lu) (Rubrique FUSE « Coup de pouce »)

• Les candidats sont ensuite invités à présenter leur projet au sein du conseil d'administration de la FUSE qui délibérera de l'acceptation du dossier

## Microcrédit accompagné pour créer ou développer votre entreprise

Contact  
[info@microlux.lu](mailto:info@microlux.lu)  
[www.microlux.lu](http://www.microlux.lu)

### Missions

- 1. Finance les personnes qui veulent créer ou développer une entreprise** qui n'ont pas accès au crédit bancaire classique
- 2. Accompagner les personnes** avant, pendant et après la création de leur entreprise pour assurer la pérennité de leur activité
- 3. Contribue à développer l'esprit d'entreprise** au Luxembourg

**Microlux est une société mais à but non lucratif**



## Financement et Accompagnement

Des microcrédits pouvant aller jusqu'à 25 000 euros maximum

Taux de 7 à 9 %

Prêt est octroyé à la personne physique

Caution solidaire et indivisible sur 1/3 du financement de la part d'un proche

A noter: Microlux emprunte pour pouvoir reprêter

Microlux met gratuitement à disposition un réseau de coaches pour accompagner l'entrepreneur :

- Avant la création de l'entreprise
- Après la création de l'entreprise

17

## Exemples

- Réparation de smartphones et ordinateurs portables
- Restaurant syrien
- Achat / Vente de véhicules d'occasion
- Travaux de rénovation dans le bâtiment
- Commerce de produits africains
- Ecole de danse
- Petit garage pour la réparation de voitures
- Transport de petites marchandises

18

### 3. Les Mutualités de Cautionnement : MPME & MCAC



- ✓ Créer, développer ou reprendre une entreprise nécessite non seulement une bonne idée, des efforts personnels et la motivation de réussir mais également des ressources financières importantes
- ✓ Généralement les fonds propres sont insuffisants d'où recours au financement externe (banques ou investisseurs privés)
- ✓ Plan d'affaires clair et précis dont l'objectif est de convaincre les investisseurs institutionnels
- ✓ Analyse du banquier :
  - Garanties proposées sont suffisantes: octroi du crédit et réalisation du projet
  - Garanties sont insuffisantes: crédit refusé ou partiellement octroyé

#### Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants (MCAC) :

- ✓ Faciliter l'accès au financement bancaire des PME ressortissantes de la Chambre de Commerce par l'octroi de cautionnements
- ✓ Bénéficiaires: personnes physiques et morales exploitant une entreprise commerciale lors de la phase de création, de développement, de modernisation ou de la cession/reprise d'une activité commerciale. **Exclus** : secteur financier, assurances et agences immobilières
- ✓ Critères d'éligibilité: autorisation d'établissement valable, projet présentant des perspectives réelles de viabilité, situation financière et fiscale équilibrées, respect des normes HACCP (secteur Horeca)



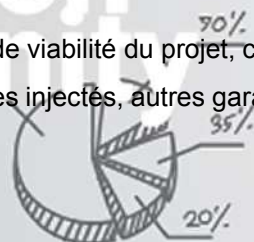
## Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants (suite) :

- ✓ Investissements éligibles:
  - investissements mobiliers (machines, équipements, matériel et mobilier)
  - les besoins en fonds de roulement, stocks et frais de démarrage (uniquement pour des créations nouvelles)
- Investissements **exclus**: matériel roulant, terrains et immeubles, besoins de trésorerie ou restructurations financières
- ✓ Durée et montant: durée parallèle au prêt bancaire et maximale de 5 ans, intervention de la MCAC limitée à 50% du prêt bancaire, cautionnement dégressif, montant limité à 50.000 euros
- ✓ Coût du cautionnement: frais de dossier, rétrocession de la banque sur intérêts débiteurs du prêt cautionné



## Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants (suite) :

- ✓ Demande à introduire par la **banque du demandeur** :
  - renseignements sur le demandeur (CV, autorisation de commerce)
  - renseignements sur l'entreprise (forme juridique, objet social, historique en cas d'entreprise existante)
  - renseignements sur le projet d'investissement (motivation, description détaillée, clientèle, concurrence, coût d'investissement, plan de financement)
  - données financières (plan prévisionnel, plan de trésorerie, états financiers pour entreprise existante)
- ✓ Décision de la MCAC:
  - basée sur perspectives de viabilité du projet, compétences entrepreneuriales du demandeur, fonds propres injectés, autres garanties accordées à la banque, situation financière équilibrée



Merci beaucoup pour votre attention !

Lucien BECHTOLD tél : 42 39 39 - 878  
Jean Paul HAHN tél : 42 39 39 - 878

Email: [mcac@houseofentrepreneurship.lu](mailto:mcac@houseofentrepreneurship.lu)

